

<p style="text-align: center;">Monsanto Canada Fiche de sécurité Produit Commercial</p>
--

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Herbicide Catena[TM]

No. Homologation PCP

27199

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: TS-SAFETYDATASHEET@DOMINO.MONSANTO.COM

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Résumé des mesures d'urgence

Aspect et odeur (couleur/forme/odeur): Vert / Liquide, (visqueux) / Légère

PRUDENCE!

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION OCULAIRE

NOCIF EN CAS D'INGESTION

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux

Contact avec les yeux, court terme

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Prise unique

Nocif en cas d'ingestion.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

Composition

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	41
Autres ingrédients		59

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Demander un avis médical auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin.

Ingestion

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Néant.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.

L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

Réduire la dispersion au minimum.

Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Peu de danger pour l'environnement.

Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS:

Laver la zone contaminée à l'eau.

GRANDES QUANTITÉS:

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.

APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.

Entreposage

Température minimale d'entreposage: -15 °C

Température maximale d'entreposage: 50 °C

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.

S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Autres ingrédients	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux

En cas de risque important de contact:
Porter des lunettes chimiques.

Protection de la peau

En cas de contact répété ou prolongé:
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Vert
Odeur:	Légère
Forme:	Liquide, (visqueux)
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Aucune donnée.
Point éclair:	Néant.
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.17
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante, solution aqueuse.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Aucune donnée.
Viscosité cinématique:	Aucune donnée.
Densité:	Aucune donnée.
Solubilité:	Eau: Complètement miscible.
pH:	4.9 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

néant

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

Polymérisation dangereuse

Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur des produits similaires sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: 5,108 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.
catégorie FIFRA IV.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50 (test limite): > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.
catégorie FIFRA IV.
Aucune mortalité.

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.5/8.0
Essentiellement non irritant.
catégorie FIFRA IV.

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Irritation légère.
catégorie FIFRA III.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: 2.9 mg/L

Autres effets: perte de poids, difficulté respiratoire
Presque pas toxique.
catégorie FIFRA IV.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 5.4 mg/L
Relativement toxique.

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 7.3 mg/L
Relativement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 11 mg/L
Légèrement toxique.

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral/contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille
Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1,250 mg/kg sol
Presque pas toxique.

Sel d'isopropylamine de glyphosate (62%)

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Scenedesmus subspicatus*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 72.9 mg/L
Légèrement toxique.

N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1
Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur approprié.
Brûler dans un incinérateur spécial à haute température contrôlée.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.
Vider complètement les emballages.
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.
NE PAS réutiliser les conteneurs.
Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non dangereux selon le DOT, ICAO/IATA, IMO, TDG et la réglementation Mexicaine.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-
|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.